



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

# Migration Ville-à-Ville en Méditerranée

## Dialogue, connaissance et action

### 2e Réunion thématique entre pairs Accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat

Madrid – 3-4 novembre 2016

## Document de référence thématique

### INTRODUCTION

Selon le Département des affaires sociales et économiques des Nations Unies, plus de la moitié de la population mondiale vit en zone urbaine. D'ici 2050, cette proportion devrait passer à 66 %, soit 6,4 milliards de personnes<sup>1</sup>. Ainsi, au niveau des villes, une attention accrue est portée aux liens entre les migrants et le secteur privé, notamment concernant l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat des migrants, et aux façons de minimiser les risques associés à leur parcours de migrants tout en tirant parti des opportunités pour une croissance durable et inclusive. Ce flux croissant vers les zones urbaines s'accompagne tant de défis que d'opportunités : si la mobilité croissante favorise la diversité et l'apport de nouvelles idées, de savoir-faire et de ressources pour les entreprises ou les activités entrepreneuriales, elle entraîne également de la vulnérabilité. La marginalisation, l'exploitation et l'exclusion de la main-d'œuvre sont des facteurs qui peuvent, par nature, déstabiliser une ville et engendrer des conséquences néfastes à long terme pour les migrants eux-mêmes comme pour la cohésion de la ville.

Face à un afflux de migrants et de réfugiés sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, l'intégration économique locale de ces derniers est devenue l'une des principales priorités politiques dans de nombreux pays et villes concernés : l'intégration sur le marché du travail signifie davantage de pouvoir d'achat, un allègement du poids sur le système de protection sociale et un rôle positif global sur la cohésion sociale et la prospérité de la société. Une intégration économique réussie bénéficie tant au développement de la ville qu'aux migrants eux-mêmes. Si l'emploi salarié a jusqu'à présent été privilégié comme mode d'intégration sur le marché du travail, l'entrepreneuriat est de plus en plus considéré comme un moyen viable et recommandé d'assurer le succès des politiques relatives au marché du travail.

<sup>1</sup> United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2015). World Urbanization Prospects, The 2014 Revisions, (ST/ESA/SER.A/366). Disponible sur <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Report.pdf> (accessed on 07.October 2016)

Le travail salarié comme l'activité indépendante comportent leur lot d'opportunités et de défis, pour les migrants eux-mêmes comme pour le développement économique, social, politique et culturel des villes et de leur population. Étudier ces questions dans le contexte de « l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat » permettra de présenter des options politiques viables. Ce document de contexte ne fournira qu'un bref aperçu des principaux aspects à envisager pour élaborer des politiques municipales qui proposent des stratégies d'emploi inclusives et efficaces visant spécifiquement les migrants et les réfugiés.

## EMPLOI

La migration est un phénomène mondial tout autant qu'une réalité locale. Elle affecte et façonne l'identité des villes et du secteur privé. Une croissance démographique rapide dans les villes peut poser d'énormes difficultés aux collectivités locales pour développer des politiques d'intégration économique efficaces ; néanmoins, les autorités locales et le secteur privé peuvent œuvrer, ensemble et séparément, à l'élaboration de mesures qui tireront parti des avantages de l'immigration et minimiseront les risques qui y sont associés.

**Pour les entreprises, la diversification de la main-d'œuvre** est de plus en plus reconnue comme une politique de ressources humaines efficace : les entreprises avec une main-d'œuvre diversifiée seront plus performantes que les autres. Les raisons en sont nombreuses : l'emploi de personnes issues de l'immigration permet d'établir des liens avec de nouveaux marchés et de disposer de nouvelles perspectives en matière d'opérations et de processus commerciaux qui aident à affiner les actions marketing menées auprès de groupes cibles spécifiques, de combler les lacunes en main-d'œuvre spécialisée des entreprises et de pénétrer de nouveaux marchés. Selon Koser (2013), les migrants qui sont bien intégrés dans l'entreprise sont également les plus loyaux envers leurs employeurs, ce qui réduit la rotation du personnel et l'absentéisme, améliorant ainsi la productivité et la motivation<sup>2</sup>. Les entreprises qui comprennent les opportunités découlant de l'embauche d'une main-d'œuvre multiethnique sont celles qui savent penser et agir à l'échelle mondiale et qui, en retour, réussiront sur le long terme. Cette équation simple peut laisser supposer que le secteur privé peut et devrait être en mesure de choisir librement les meilleurs et les plus brillants candidats, ou ceux pouvant combler une lacune de compétences spécifiques de l'entreprise, en accédant à un marché mondial du travail. Pourtant, la réalité est tout autre : les obstacles administratifs et les politiques d'immigration, longues et restrictives, produisent un effet dissuasif sur une politique de recrutement mondiale du secteur privé. Ces obstacles peuvent notamment être des permis de travail restrictifs, des procédures compliquées pour la reconnaissance des diplômes, des exigences imposant au secteur privé de payer des salaires minimums élevés ne reflétant pas les réalités locales ou encore le statut juridique incertain des migrants et réfugiés. Des obstacles supplémentaires doivent être surmontés par les migrants et réfugiés n'ayant pas nécessairement suivi d'études supérieures ; ils sont souvent les premières victimes du risque d'exploitation par le secteur privé.

En l'absence de politiques de réglementation, le secteur privé peut tirer profit de **la situation parfois vulnérable des migrants et réfugiés**. Les migrants de la première génération, les réfugiés et les individus sous protection subsidiaire sont plus susceptibles d'être exploités, notamment en raison de leur statut juridique incertain ou de mauvaises informations sur le cadre légal en vigueur dans leur pays de résidence<sup>3</sup>. Il existe divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

---

<sup>2</sup> Koser, K (2013): *The Business Case for Migration*. <http://www/gcsp.ch/Resources-Publications/Publications/Staff-Publications/Working-Papers/The-Business-Case-for-Migration> (accès le 2 octobre 2016)

<sup>3</sup> Parmi les directives européennes les plus pertinentes, citons la directive concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes ; la directive concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes ; la directive prévoyant des normes minimales 2<sup>e</sup> réunion entre pairs – Document de référence thématique  
Migration Ville-à-Ville en Méditerranée  
Mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM)

protégeant les droits des migrants en tant que travailleurs, comprenant des dispositions pour un traitement juste et non discriminatoire, le droit de former des associations de travailleurs et d'en faire partie, le droit aux négociations collectives, l'interdiction sous toutes ses formes du travail forcé et l'élimination du travail des enfants.

L'UE et ses États membres disposent d'un cadre légal clair interdisant l'exploitation de la main-d'œuvre, qui est inscrit à l'article 5 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Charte établit également que « tout travailleur » a droit à des « conditions de travail justes et équitables » (article 31). La Charte de l'UE est un document juridiquement contraignant qui s'est traduit par des actes législatifs spécifiques au niveau national et municipal des États membres européens. Elle définit des normes minimales pour protéger les droits des travailleurs et assurer l'égalité de traitement sur le lieu de travail en interdisant toute discrimination fondée notamment sur la race, les origines ethniques, la religion, l'âge, le parcours de migrant, l'orientation sexuelle ou un handicap, que le travailleur issu d'un pays tiers séjourne légalement ou pas dans le pays de résidence.

Si le droit à des conditions de travail décentes est établi dans de nombreux traités concernant les droits de l'homme, il reste des **obstacles à surmonter pour atteindre la pleine réalisation de ce droit fondamental**. Les facteurs de risque pour réaliser le plein potentiel sont liés au cadre légal et institutionnel, à la situation personnelle du travailleur ainsi qu'aux lieux de travail et aux employeurs.<sup>4</sup> Certains secteurs de l'économie sont plus touchés par les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre que d'autres : l'agriculture, le bâtiment, l'emploi domestique, le nettoyage, le tourisme et la restauration, pour n'en citer que quelques-uns. Cette exploitation peut par exemple prendre la forme d'une confiscation de passeport, d'un défaut de paiement de salaire ou d'une rémunération insuffisante, d'abus de la part de l'employeur (harcèlement moral, discrimination et même maltraitance physique). La traite d'êtres humains sous forme d'exploitation grave de la main-d'œuvre est parfois invisible, notamment dans les villes où l'on observe une faiblesse de la structure juridique et des mécanismes de surveillance. Les mesures législatives visant à protéger et promouvoir les droits du travail pour tous doivent être intégrées aux cadres nationaux et mises en œuvre via des mécanismes de surveillance appropriés, des fonctions de supervision et des instruments permettant aux migrants d'accéder à des recours juridiques au niveau municipal.

**De vastes partenariats avec les parties prenantes concernées au niveau municipal se sont révélés efficaces pour relever certains des défis du marché du travail.** Ils visent à protéger efficacement les droits des migrants et à créer des opportunités sur le marché du travail au bénéfice de tous : la ville, les migrants et le secteur privé. En orientant son action au niveau municipal, la **Chambre de commerce** peut jouer un rôle majeur dans la diversification de la main-d'œuvre tout en surveillant les éventuels abus systémiques du secteur privé : elle peut organiser des ateliers gratuits sur la gestion d'un recrutement éthique et divers, soutenir les initiatives de rapprochement entre les employeurs potentiels et les nouveaux immigrants et faire pression pour une amélioration des conditions réglementaires permettant aux migrants d'accéder au marché du travail. **Les associations de migrants et d'autres types d'organisations non gouvernementales** peuvent également assurer une fonction de surveillance de l'éthique appliquée aux pratiques d'emploi et aux politiques d'embauche afin de prévenir les cas de discrimination, intégrer les migrants aux réseaux

---

*concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ; la directive sur le travail à durée déterminée ; la directive sur la libre circulation des citoyens ; la réglementation sur la libre circulation des travailleurs ; la directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier ; la directive établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre ; la directive relative à l'égalité raciale ; la directive portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.*

<sup>4</sup> European Union Agency for Fundamental Rights (2015): 'Severe labour exploitation: workers moving within or into the European Union: States' obligations and victims' rights', Publications Office of the European Union

professionnels et faciliter leur accès au marché du travail. Elles peuvent proposer des activités de sensibilisation, former et élaborer des rapports parallèles de surveillance de la situation des droits de l'homme et les présenter aux comités municipaux. Encourager la création d'**entreprises sociales**, c'est-à-dire des entreprises dont le but est de traiter les problèmes sociaux avec des modèles de gestion innovants et inclusifs, peut avoir un effet positif sur la création d'emplois pour la population de migrants, plus vulnérable. Les organismes municipaux concernés peuvent envisager des récompenses pour les entreprises qui suivent ce modèle commercial, par exemple un allègement des charges ou l'accès à certains types de subventions.

### **Pratiques prometteuses**

**Gaziantep, Turquie :** *Gaziantep est une ville d'environ 1,5 million d'habitants, située à la frontière avec la Syrie. Près de 320 000 personnes sous protection temporaire résident à Gaziantep et un nombre bien plus élevé d'individus y transitent. Elle fait également partie des villes turques ayant connu le plus grand afflux de réfugiés depuis le début de la guerre en Syrie. Ce n'est qu'en 2013 que la Turquie a adopté au niveau central sa loi sur les étrangers et la protection internationale qui définit un régime de protection temporaire. En 2016, le pays a émis une réglementation sur le permis de travail des étrangers sous protection temporaire, qui a encouragé de nombreuses initiatives au niveau local, y compris à Gaziantep. En adoptant une approche à long terme pour minimiser l'impact sur son économie, la municipalité a su réaliser des changements structurels et institutionnels pour s'adapter à l'évolution des besoins. Un bureau des migrations a été créé au sein de la municipalité de Gaziantep afin de fournir aux Syriens des services appropriés, efficaces et orientés par la demande. Le bureau permet également de coordonner l'action avec les autres parties prenantes (ONG, donateurs, communauté internationale, etc.). Des centres pour l'emploi ont également été créés afin de favoriser le développement de compétences par la formation professionnelle, l'apprentissage des langues et la création d'entreprises. Jusqu'à présent, ce dispositif a permis à 1200 personnes de trouver un emploi, principalement dans le secteur des services, et a facilité la création d'environ 900 boutiques syriennes à Gaziantep.*

**Trelleborg, Suède :** *Trelleborg est la ville la plus au sud de Suède et compte un peu plus de 43 000 habitants. Entre septembre et décembre 2015, plus de 45 000 réfugiés sont arrivés en Suède par son port. Très vite, les responsables municipaux ont réalisé qu'il était important de faire le lien avec le commerce et l'industrie pour trouver des solutions à long terme pour les nouveaux arrivants. Au lieu de penser en termes de « donnons aux gens quelque chose à faire pour les tenir occupés », leur approche a consisté à leur donner réellement quelque chose à faire. Grâce à une rapide introduction au sein des réseaux professionnels et à des efforts de rapprochement, l'intégration professionnelle des réfugiés a été plus rapide que dans de nombreux autres pays et municipalités. La Suède a adopté un cadre réglementaire permettant aux demandeurs d'asile de travailler pendant le traitement de leur demande d'asile. Même si les demandeurs d'asile ne peuvent pas trouver d'emploi, ils peuvent acquérir une expérience pratique sans salaire au sein des entreprises et organisations. Les demandeurs d'asile ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail s'ils sont titulaires d'une carte de demandeur d'asile. La municipalité a pris l'initiative d'élaborer un guide succinct à l'attention des autres villes, intitulé « 8 Theses for a Better Reception of New Arrivals / 8 thèses pour un meilleur accueil des nouveaux arrivants ».*

*« Si nous attendons des gens qu'ils échouent, ils vont immanquablement échouer. Si nous attendons d'eux qu'ils réussissent, c'est ce qu'ils feront. » (Patrick Möllerström, chef de service, département du travail, municipalité de Trelleborg)*

**Rotterdam, Pays-Bas :** *L'Info Expatdesk est le service d'information centralisé des expatriés à Rotterdam. Créé en 2008 par la municipalité de Rotterdam, il offre gratuitement des services aux migrants et aux réfugiés : établissement d'un permis de séjour, enregistrement dans la base de données du registre municipal de population afin d'obtenir un numéro de service citoyen, ouverture*

*d'un compte en banque, prise de contact avec les départements des ressources humaines des grandes entreprises internationales.*

### **Recommandations politiques :**

- 1) Étudier comment le cadre légal peut être amélioré pour réduire le risque d'exploitation de la main-d'œuvre et favoriser l'instauration d'un climat ne tolérant aucune exploitation de ce type grâce à, notamment, davantage d'inspections sur les lieux de travail et de poursuites.
- 2) Favoriser l'étroite collaboration entre la prévention, les inspections, l'application des lois, le soutien aux victimes et les poursuites pénales.
- 3) Établir un système qui encouragerait les victimes à signaler les cas d'exploitation des travailleurs, par exemple par l'intermédiaire de syndicats aidant les personnes qui se rendent dans un autre pays pour y travailler.
- 4) Sensibiliser aux diverses formes d'exploitation de la main-d'œuvre auprès des citoyens, du secteur privé, des institutions gouvernementales et des ONG, et établir des mesures de détection et de protection.
- 5) Améliorer les chances d'emploi légal en formant à la diversité et en sensibilisant le secteur privé.
- 6) Surveiller les procédures de passation des marchés publics pour éviter de financer des entreprises coupables d'exploitation.
- 7) Intégrer la migration dans le plan de développement sectoriel au niveau local (concernant notamment l'emploi et l'intégration).

## **ENTREPREUNARIAT**

Il est intéressant de soutenir la création d'entreprises par les migrants et d'instaurer des conditions qui y sont favorables. En effet, les migrants peuvent notamment contribuer à la diversification du commerce en facilitant les échanges avec de nouveaux marchés internationaux ainsi qu'avec des créneaux de marché impliquant de nouveaux groupes cibles dans le pays de destination. Ils créent également des emplois locaux grâce à leurs entreprises. Ce sujet est donc devenu l'une des priorités de l'UE. Le plan d'action « Entrepreneuriat 2020 »<sup>5</sup>, adopté en janvier 2013, souligne que la Commission européenne va « favoriser l'entrepreneuriat au sein de la population immigrée déjà présente dans l'UE ou y arrivant pour des raisons autres que la création d'entreprise, sur la base des meilleures pratiques mises au point dans les États membres, notamment par les autorités locales ».

Selon une étude de l'OCDE, **dans les pays de l'OCDE, les entrepreneurs immigrés font preuve d'un esprit d'entreprise légèrement supérieur à celui des entrepreneurs nés sur le territoire**<sup>6</sup>. Si l'on compte 12 % de travailleurs indépendants parmi la population en âge de travailler née dans le pays, les migrants de la même catégorie atteignent 12,7 %. Prendre ces chiffres au pied de la lettre laisserait supposer que les migrants ont davantage l'esprit d'entreprise, ce qui est en partie vrai puisqu'ils font preuve d'une tolérance supérieure à la prise de risques<sup>7</sup>. Mais ces chiffres s'expliquent également par le fait qu'ils peuvent rencontrer des difficultés considérables pour accéder au marché du travail dans leur pays d'accueil, ce qui les incite à devenir indépendants. Dans ce contexte, il convient de distinguer les « **entrepreneurs de nécessité** », c'est-à-dire ceux qui décident de créer une entreprise parce que le marché du travail ne leur offre pas d'autre option viable, des « **entrepreneurs d'opportunité** », qui sont ceux qui saisissent les opportunités du marché et ont généralement un sens aigu des affaires. Le premier groupe exerce souvent dans des domaines offrant des revenus marginaux tandis que le second a davantage tendance à innover et à produire de

<sup>5</sup> COM(2012) 795 final, 9 janvier 2013

<sup>6</sup> OECD (2010), *Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, OECD Publishing, p.14  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264095830-en>

<sup>7</sup> Ibid. Chapter 1

2<sup>e</sup> réunion entre pairs – Document de référence thématique

Migration Ville-à-Ville en Méditerranée

Mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM)

fortes valeurs. Dans la région de l'OCDE, les entrepreneurs immigrés sont davantage instruits que ceux natifs du pays et exercent dans diverses professions et secteurs.

Si les entrepreneurs immigrés créent plus volontiers leur entreprise, **notons que le risque de faillite est plus élevé que chez la population native du pays**<sup>8</sup>, notamment chez les migrants à faible niveau d'éducation. Ce phénomène est fortement lié aux structures et aux politiques du pays. Le statut juridique des migrants peut jouer un rôle fondamental dans la réussite de leur entreprise : généralement, plus leur temps de séjour est long, plus ils ont économisé de capitaux et plus il y a de chances qu'ils soient bien intégrés, qu'ils maîtrisent la langue et qu'ils disposent d'antécédents de crédit et de biens qui facilitent leur accès au crédit. Par conséquent, l'entrepreneuriat des migrants est également un thème qui doit être étudié via la politique d'intégration du pays<sup>9</sup>. L'étude de l'OCDE décrit une « tendance croissante à l'adoption de politiques d'admission spécifiques pour les entrepreneurs immigrés au cours des 10 dernières années »<sup>10</sup>, même si l'introduction de visas spécifiques pour faciliter l'entrée des entrepreneurs immigrés ne concerne généralement qu'un très faible pourcentage d'entrepreneurs nés à l'étranger.

À l'inverse, les lois et règlements moins favorables aux migrants, par exemple des lois sur l'immigration restrictives et en constant changement qui rendent incertain le statut juridique des migrants, peuvent avoir un effet dissuasif sur la création d'entreprises ou présenter un facteur contribuant à la faillite de ces dernières. Les décideurs politiques comme le secteur privé, notamment les banques, jouent un rôle essentiel dans la réussite des entreprises des migrants. Les contraintes de crédit sont la principale raison de la faillite des entreprises. Les obstacles pour accéder aux prêts bancaires semblent davantage affecter les migrants que la population native du pays, souvent en raison de la difficulté des banques à évaluer la solvabilité des migrants ou des stéréotypes qui considèrent fréquemment les migrants comme entreprenant des affaires plus risquées. L'approbation des demandes de crédit des entrepreneurs immigrés est donc soumise à une certaine discrimination<sup>11</sup>.

Par conséquent, **les migrants doivent affronter des difficultés spécifiques pour créer et diriger des activités entrepreneuriales dans leur pays de résidence**. Les autorités municipales qui tiennent compte des spécificités des entrepreneurs immigrés dans leur cadre législatif et réglementaire favorisent davantage la réussite des entreprises des migrants sur le long terme et en récoltent les bénéfices dans l'ensemble de leur économie. Des mesures incitatives peuvent être instaurées au niveau municipal et reliées aux mécanismes d'aide traditionnels ; elles favoriseront l'intégration des migrants et leur accès aux réseaux professionnels et aux mécanismes d'aide existants ainsi qu'aux évènements de réseautage entre migrants, aux conseils et chambres de commerce, etc.

---

<sup>8</sup> Ibid. p.16

<sup>9</sup> Le Programme européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers souligne l'importance des ressortissants de pays tiers, notamment des entrepreneurs immigrés, pour le pays d'origine comme pour celui de destination.

<sup>10</sup> Ibid, Chapter 2

<sup>11</sup> Une étude récente de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a examiné le lien entre les droits fondamentaux et la stratégie 2020 de l'UE pour promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive, qui vise entre autres la lutte contre le chômage et la réduction de la pauvreté. L'étude analyse les restrictions prévues et imprévues pouvant avoir une incidence sur le droit à la « liberté d'entreprise » totale pour les personnes légalement autorisées à diriger une entreprise. Ce droit est inscrit à l'Article 16 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui s'applique aux institutions de l'Union européenne et à ses États membres. Ces restrictions concernent tout particulièrement les entrepreneurs issus de l'immigration, mais aussi d'autres comme les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et les personnes handicapées. En établissant des règlements, la liberté d'entreprise est limitée à certains paramètres et n'élargit pas le champ des droits de l'homme. En outre, ces règlements semblent avoir davantage de conséquences pour les immigrés ou les entrepreneurs immigrés que pour la population originaire du pays. Certaines pays de l'Union européenne ont même des professions protégées, ce qui signifie que certains types d'activités ne peuvent être réalisés que par des personnes natives du pays et sont fermés aux ressortissants étrangers (comme le secteur de l'assurance, les opérations sur actions, l'exploitation d'établissements de jeux, etc.).

2<sup>e</sup> réunion entre pairs – Document de référence thématique

Migration Ville-à-Ville en Méditerranée

Mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM)

Parmi les autres **mesures d'aide à l'entrepreneuriat des migrants**, citons par exemple l'établissement d'un mécanisme de promotion de l'investissement<sup>12</sup>, la fourniture de capitaux de démarrage pour la phase de lancement (des prêts à des conditions favorables destinés aux migrants, par exemple), la reconnaissance facilitée des qualifications étrangères pour obtenir des permis d'exploitation, la réduction du temps global d'obtention des permis, l'appui des réseaux de partenaires commerciaux pour faire correspondre les capacités et les compétences aux besoins des entrepreneurs locaux, l'accès facilité des PME de migrants aux marchés publics, l'accès facilité au crédit, la création de services d'information centralisés pour les entrepreneurs, la mise à disposition de programmes de formation et d'encadrement au commerce et aux finances et, enfin, l'accès à des informations et des connaissances ciblées sur le cadre réglementaire, éventuellement dans des langues autres que celle du pays de destination.

Si les mécanismes d'aide directe aux migrants peuvent être utiles, les mesures destinées à d'autres acteurs peuvent entraîner des changements positifs, comme des programmes de sensibilisation des employés de banque. Toutes ces mesures et d'autres peuvent aider à réduire les obstacles à l'entrepreneuriat des migrants et avoir des effets positifs sur leur capacité à réussir ainsi que, par voie de conséquence, sur l'économie en général.

Une étude de la CE sur les bonnes pratiques pour promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat des migrants (*Good Practices in Promoting and Supporting Migrant Entrepreneurship*), publiée en août 2016, montre l'importance d'offrir une aide complète aux migrants qui souhaitent démarrer ou développer une entreprise. Les principales recommandations de cette étude sont destinées aux prestataires de services, y compris les municipalités, et décrivent certains éléments fondamentaux pour la réussite des programmes d'entrepreneuriat à destination des migrants :

- Disposer de diverses sources de financement pour assurer la solidité du mécanisme au fil du temps ;
- Tirer profit du parrainage d'entreprises, en utilisant les outils informatiques les plus récents pour atteindre un large groupe d'entrepreneurs potentiels ;
- Fournir des informations en plusieurs langues ;
- Rendre hommage aux modèles de référence des communautés de migrants cibles, en impliquant les médias traditionnels et les réseaux et médias à destination des communautés ethniques ;
- Offrir des programmes individualisés de formation et d'accompagnement ;
- Sensibiliser les établissements de crédit aux caractéristiques propres des prêteurs migrants ;
- Surveiller et collecter systématiquement des données pour mesurer l'impact de ces programmes, etc.

### **Pratiques prometteuses**<sup>13</sup>

#### ***Francfort, Allemagne : Kompass – Centre d'entrepreneuriat***

*L'Allemagne étant un État fédéral, on y recense de nombreuses initiatives locales, dont certaines axées sur l'entrepreneuriat des migrants. C'est notamment le cas de l'ONG Kompass, fondée en 2000. D'un point de vue structurel, cette ONG financée sur fonds publics est une filiale de Frankfurt Economic Development GmbH et fait partie du réseau fédéral officiel de centres de technologie et*

---

<sup>12</sup> Il est important de mentionner que les visas d'investisseur ne sont accordés qu'à un très petit pourcentage d'entrepreneurs immigrés et que le volume d'investissements étrangers directs n'est pas vraiment lié à la disponibilité de visas d'investisseur ; en général, d'autres facteurs (avantages fiscaux ou autres) jouent un rôle important.

<sup>13</sup> Les initiatives présentées ci-dessous, ainsi que 18 autres pratiques européennes prometteuses, ont été identifiées par la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne dans le cadre d'une évaluation et d'une analyse des bonnes pratiques mises en place pour promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat des migrants. Réf. Ares(2016) 4 827 433 – 29/08/2016

2<sup>e</sup> réunion entre pairs – Document de référence thématique

Migration Ville-à-Ville en Méditerranée

Mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM)

*d'aide à la création d'entreprise. Pour apporter un soutien appuyé aux start-ups tout au long de leur cycle de vie, Kompass a recours au modèle « Lifecycle Support » en 4+1 phases, un modèle qui vise à stimuler et à soutenir gratuitement les entrepreneurs immigrés dans leur phase de démarrage. Un premier contact est établi avec les entrepreneurs potentiels qui, grâce à un « outil de cartographie », peuvent identifier un réseau transparent de ressources régionales d'aide à la création d'entreprise. La première phase consiste alors à dégager les points forts et les points faibles de leur plan d'affaires : une fois tous les conseils nécessaires reçus, les entrepreneurs passent à la phase suivante. Les phases 2 à 4 ont trait à l'apprentissage de compétences, à la fourniture de conseils, notamment en matière d'enregistrement fiscal et de TVA, et à l'aide à la mise en correspondance et au réseautage. À cela s'ajoutent d'autres initiatives proposées par Kompass, comme l'atelier de démarrage « Start-up workshop – Refugees take action » conçu sur mesure pour les réfugiés ayant déjà acquis une expérience professionnelle ou ayant travaillé en tant qu'indépendants dans leur pays d'origine, ou le projet « BARTOK » destiné à renforcer le conseil et les moyens des interlocuteurs dans le domaine de la promotion des entreprises publiques. Grâce à sa collaboration avec des banques et des organismes publics de financement, Kompass facilite l'accès au financement. Depuis sa création, cette ONG a été sollicitée par 22 000 entrepreneurs potentiels. Le taux de survie à 5 ans des entreprises soutenues par Kompass est de 80 %, contre une moyenne nationale de 30 %-50 %. Kompass fait preuve de souplesse et sait s'adapter rapidement aux réalités et aux besoins changeants des migrants et des réfugiés arrivant à Francfort.*

**Barcelone, Espagne :** *Barcelona Activa est une initiative publique et unifiée qui a été mise en place en 1986 par la mairie de Barcelone (70 %), la Generalitat de Catalogne (14 %), d'autres institutions couvrant les revenus de gestion et le financement (10 %) et des fonds européens (6 %). L'objectif de cette initiative, toujours en cours, est de faire en sorte que les projets d'entreprise des entrepreneurs immigrés deviennent réalité. Ce soutien est fourni gratuitement au moyen d'une palette de dispositifs d'aide et de formation en ligne et en présentiel. La ville mise sur son vaste réseau pour aider individuellement les entrepreneurs immigrés. De plus, Barcelona Activa organise divers événements et activités destinés à l'ensemble de la population et proposés dans le cadre d'actions spécifiques de mobilisation des migrants (par exemple, des services et séances d'accueil, le salon « I'm Barcelonian/Expat Day », le programme barcelonais de softlanding, le programme « Do it in Barcelona », etc.). Encouragée par la volonté exprimée par le gouvernement espagnol de supprimer les obstacles administratifs rencontrés par les migrants en 2013, cette initiative fait le lien entre, d'une part, les recommandations municipales en matière de politique d'intégration et, d'autre part, l'élaboration de la politique nationale. À l'échelle nationale, divers instruments de financement ont été mis en place pour les villes afin de soutenir des programmes consacrés à l'intégration et à l'entrepreneuriat. Au cours de ses nombreuses années d'expérience, Barcelona Activa s'est construit un solide réseau de collaborateurs. Une évaluation de l'impact de cette initiative révèle qu'elle a eu des effets très positifs sur la ville de Barcelone, qui compte 20 % de personnes d'origine étrangère. En moyenne, sur les quelque 1000 projets d'entreprise soutenus chaque année, environ 50-60 % débouchent sur la création d'entreprises, avec à la clé en moyenne 2,4 nouveaux emplois supplémentaires pour la ville de Barcelone.*

### **Recommandations politiques :**

- 1) Se pencher sur des politiques de migration permanente et temporaire qui encouragent l'entrepreneuriat des migrants. Par exemple, en mettant en place une catégorie de visa spécifique aux entrepreneurs immigrés qui tiennent compte des start-ups à fort potentiel.
- 2) Reconnaître que les migrants « façonnent » les économies et leur donner les moyens de devenir entrepreneurs par un dosage adéquat des politiques, y compris des politiques d'intégration, migratoires, économiques, commerciales et autres, afin de mettre à profit leurs liens transnationaux et leur capital social, économique et culturel.

- 3) Renforcer la coopération entre entreprises dans les pays d'origine et de destination afin de soutenir l'entrepreneuriat des migrants/diasporas, notamment à travers l'échange de connaissances et le transfert de technologies.
- 4) Afin de faciliter l'entrepreneuriat des migrants, mettre sur pied de vastes partenariats entre le secteur privé (par exemple, grâce à des obligations à effet social), les autorités nationales et locales, la société civile, et les organisations à but non lucratif au service des entrepreneurs et des migrants.
- 5) Soutenir l'entrepreneuriat des migrants, notamment les start-ups dirigées par des femmes et des jeunes ainsi que les entreprises sociales, en assurant le renforcement des capacités et l'accès aux ressources financières.
- 6) Surveiller systématiquement l'environnement dans lequel opèrent les entrepreneurs immigrés au moyen d'indicateurs nouveaux ou existants au niveau municipal (indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, indicateurs des droits fondamentaux relatifs au droit de propriété ou à la liberté d'exercer une profession, par exemple).
- 7) Supprimer les contraintes excessives et les obstacles administratifs imposés aux PME, en créant par exemple un service d'information centralisé pour les entreprises, et veiller à la participation des femmes et des jeunes migrants.

## **DOMAINE CLÉ : LE SECTEUR INFORMEL**

L'économie informelle se réfère à toutes les activités économiques qui - en droit ou en pratique - ne sont pas ou sont insuffisamment couvertes par les dispositions formelles. S'il est une pratique courante dans de nombreuses économies urbaines, le travail informel, qu'il soit salarié ou indépendant, reste dans le viseur des décideurs politiques. Dans certaines régions d'Afrique et d'Asie du Sud, l'économie informelle est estimée à 80 %, voire plus, surtout si l'on tient compte de l'emploi informel dans l'agriculture. En Chine, environ 50 % des travailleurs urbains n'auraient pas de contrat formel et seraient en situation précaire.<sup>14</sup>

Le secteur informel peut aider les « plus pauvres parmi les pauvres », autant qu'il peut leur faire du tort : ces personnes travaillent sans protection sociale et n'ont pas accès aux prestations sociales puisqu'elles ne participent pas au système fiscal. Elles connaissent aussi fréquemment des conditions de travail précaires puisqu'elles ne sont pas intégrées sur le marché du travail et sont exposées à des risques professionnels, par exemple, à des risques plus élevés liés aux produits qu'elles vendent ou aux lieux où elles travaillent. En même temps, cela leur permet de gagner leur vie dans un écosystème apparemment défaillant qui ne leur a pas permis d'accéder en premier lieu au marché officiel du travail.

Dans certaines villes du monde, les vendeurs de rue représentent une part importante de la main-d'œuvre urbaine et assurent une partie considérable des activités informelles, des activités qui sont souvent exercées par les femmes.

Faisant partie intégrante des économies urbaines, les vendeurs de rue créent de la valeur pour les villes en général : les urbanistes et les décideurs politiques ont beaucoup à gagner non seulement en mettant simplement des espaces à disposition des vendeurs de rue, mais aussi en les incluant dans tous les aspects de la planification urbaine et de la prise de décision, et en renforçant la législation afin de les protéger du harcèlement de la part de la police, des autorités civiles et autres.

## **MESSAGE CLÉ**

Les migrants et les réfugiés ne doivent pas être considérés comme un problème pour les villes, mais comme une solution : une solution au vieillissement de la population active en Europe, une solution

---

<sup>14</sup> Huitfeldt H., Juetting J., Informality and Informal Employment, Centre de développement de l'OCDE <https://www.oecd.org/dac/povertyreduction/43280298.pdf> (consulté le 18 octobre 2016)

2<sup>e</sup> réunion entre pairs – Document de référence thématique

Migration Ville-à-Ville en Méditerranée

Mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM)

aux déficits de compétences, et une solution pour diversifier le secteur privé en le rendant plus solide et compétitif sur un marché mondialisé.

**Faciliter un accès rapide à l'emploi - en tant que salariés ou en tant que travailleurs indépendants** - est un moyen d'aller vers une intégration plus profonde et efficace au niveau municipal en vue de réduire la pauvreté (par exemple, il est souvent nécessaire d'avoir un emploi pour bénéficier d'un logement et d'autres services essentiels), d'alléger la charge pesant sur le système de protection sociale, et de réduire l'exploitation et la criminalité. Entraver l'accès au marché du travail sur une période prolongée ne peut qu'encourager le marché informel du travail et les activités illégales – avec des conséquences négatives non seulement pour les adultes, mais également pour les enfants qui, au lieu d'aller à l'école, peuvent être utilisés comme source de revenus pour la famille et être envoyés dans la rue pour mendier. L'adoption d'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation des travailleurs représente un premier pas important dans la bonne direction.

Dans une perspective plus large, les migrants et les réfugiés doivent pouvoir exprimer tout leur potentiel pour contribuer de manière positive aux sociétés dans lesquelles ils vivent. Il existe suffisamment d'instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme pour définir le cadre normatif ; les autorités locales et nationales sont les derniers garants de leur transposition en mesures concrètes et efficaces.

## QUESTIONS D'ORIENTATION

- 1- Quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés dans l'intégration des réfugiés sur le marché du travail ?
- 2- Quelles sont les opportunités qui en découlent ?
- 3- Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat que vous pourriez appliquer dans votre municipalité/ville ?
- 4- Est-il possible de s'appuyer sur l'expertise de femmes entrepreneurs bien établies pour soutenir celles qui viennent de s'installer ?
- 5- Comment utiliser les partenariats au profit des entrepreneurs immigrés qui sont désavantagés en termes d'instruction, de connaissances linguistiques et d'accès aux réseaux professionnels ?
- 6- Comment les autorités municipales peuvent-elles mobiliser les compétences des entrepreneurs immigrés et les encourager à investir dans leur pays d'origine ? Ce lien avec le pays d'origine doit-il être renforcé ?

## RÉFÉRENCES

Cling J.-P., Lagrée S., Razafindrakoto M. and Roubaud F. eds. (2014) *The Informal Economy in Developing Countries*, Oxford and New York: Routledge, 364 p.

European Commission, Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs (August 2016). *Evaluation and Analysis of Good Practices in Promoting and Supporting Migrant Entrepreneurship. Guide Book*. Ref. Ares(2016) 4 827 433

European Union Agency for Fundamental Rights (2015). *Severe labour exploitation: workers moving within or into the European Union: States' obligations and victims' rights*, Publications Office of the European Union

European Union Agency for Fundamental Rights (2015). *Freedom to conduct a business: exploring the dimensions of a fundamental right*, Publications Office of the European Union

Entrepreneurship 2020 Action Plan, Reigniting the entrepreneurial spirit in Europe, COM(2012) 795 final, 9 January 2013

Huitfeldt H., Juetting J. *Informality and Informal Employment*, OECD Development Centre  
<https://www.oecd.org/dac/povertyreduction/43280298.pdf> (accessed on 18. October 2016)

Koser, K (2013). *The Business Case for Migration*. <http://www.gcsp.ch/Resources-Publications/Publications/Staff-Publications/Working-Papers/The-Business-Case-for-Migration> (accessed on 02. October 2016)

OECD (2010). *Open for Business: Migrant Entrepreneurship in OECD Countries*, OECD Publishing

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2015). *World Urbanization Prospects, The 2014 Revisions*, (ST/ESA/SER.A/366). Accessible at <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Report.pdf> (accessed on 07. October 2016)